
Discussion sur l'état des diamants de la couronne, lors de la séance du 22 juin 1791

Emmanuel Fréteau de Saint-Just, Charles Malo, comte de Lameth, Alexandre François, vicomte de Beauharnais, Jean-Marie Bion

Citer ce document / Cite this document :

Fréteau de Saint-Just Emmanuel, Lameth Charles Malo, comte de, Beauharnais Alexandre François, vicomte de, Bion Jean-Marie. Discussion sur l'état des diamants de la couronne, lors de la séance du 22 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 398;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11383_t1_0398_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2019

sang, la Constitution du royaume et les augustes représentants de la nation. (*Applaudissements.*)

« *Signé* : Les maires et officiers municipaux de Saint-Cloud. »

M. Charles de Lameth. Je crois que nous ne pouvons pas nous occuper des grandes mesures que les circonstances commandent, puisque les rapporteurs qui sont chargés de différents travaux ne sont pas prêts, ne sont pas à l'Assemblée. Je voudrais demander à messieurs les commissaires quelques éclaircissements sur les diamants de la couronne. Je puis me tromper, mais je crois avoir entendu dire hier à un de nos collègues qui était commissaire à cet effet, qu'on attendait M. de Ville-d'Avray.

Un membre : M. Thierry !

M. le Président. Oui, le valet de chambre du roi.

M. Charles de Lameth. Mais je sais que, si on l'attend, on l'attendra longtemps ; car il est parti pour s'enfuir, et on ne peut en douter. C'est un homme attaché depuis longtemps au roi, et qui peut-être même trouverait quelque excuse, dans ses sentiments pour lui, au délit national qu'il a commis. Mais il n'en est pas moins vrai que si nous l'attendons, nous l'attendrons longtemps, et que nous ne devons pas laisser la nation dans l'incertitude d'une possession si précieuse que celle des diamants de la couronne.

Je demande donc que l'on s'adresse à une autre personne que M. Thierry pour savoir si les diamants de la couronne existent, et je voudrais que, sur l'heure, les commissaires se rendissent au garde-meuble, pour se faire présenter les inventaires des diamants de la couronne par le directeur ou même par le lapidaire du roi qui les connaît, afin que l'on sache si les diamants de la couronne sont emportés, ou s'ils sont présents. C'est un objet d'une assez haute importance pour que nous nous en occupions.

M. Bion. Il paraît que le préopinant n'était pas hier à l'Assemblée, quand j'ai rendu compte de la mission que j'avais à remplir. Nous nous transportâmes hier au garde-meuble de la couronne. Nous ne trouvâmes point M. Thierry chez lui ; nous nous adressâmes à M. Chantereine, qui nous dit qu'il répondait que les diamants de la couronne étaient non seulement tels qu'ils étaient avant le décret de l'Assemblée nationale, mais même que le roi et la reine avaient renvoyé tous les diamants qu'ils avaient, et qu'il en répondait sur sa tête. Voilà ce que nous avons entendu hier.

Un membre : Avez-vous vu les diamants ?

M. Bion. Nous ne pûmes pas les voir. J'ajoute que M. Chantereine, inspecteur, nous dit que tous les diamants de la couronne y étaient, qu'il allait envoyer chercher M. Thierry à sa maison de campagne. Aujourd'hui, mes collègues et moi, nous nous transporterons de nouveau pour savoir si M. Thierry est venu, et prendre les moyens convenables pour voir les diamants, et pour remplir notre mission. Si nous n'avons pas eu cet éclaircissement, nous ne l'avons pas négligé, mais il ne nous a pas même été possible d'avoir les preuves de notre mission, par le décret qui nous a chargé de faire l'inventaire.

L'Assemblée sent bien que nous n'avons pas connaissance des diamants. Il s'agit de savoir si ce sont les mêmes, en les confrontant aux anciens inventaires ; mais nous prendrons des artistes très connaisseurs dans cette partie, et nous ferons le récolement. Nous ne pourrions pas mieux faire. Voilà, Messieurs, l'état actuel de la question, et dès aujourd'hui, nous allons commencer notre opération.

M. Charles de Lameth. En conséquence, je demande que MM. les commissaires se transportent dans le moment au garde-meuble, avec le joaillier de la couronne et un autre, pour instruire contradictoirement, pour connaître la valeur des diamants, pour reconnaître si ce sont ceux portés sur l'inventaire, et en rendre compte à l'Assemblée nationale dans ce moment-ci.

M. Fréteau-Saint-Just. Et vérifier si la garde est suffisante.

M. le Président. Vos conclusions, Monsieur de Lameth ?

M. Charles de Lameth. Mes conclusions sont que l'Assemblée nationale décrète que dans le jour les commissaires du garde-meuble s'y transporteront avec le joaillier de la couronne, et tel autre qu'ils voudront appeler, à l'effet de constater l'identité de plusieurs objets précieux, et notamment des diamants qui s'y trouvent aujourd'hui, avec ceux qui sont compris dans les anciens inventaires.

(La motion de M. de Lameth est adoptée.)

M. Fréteau-Saint-Just, au nom du comité diplomatique. L'Assemblée veut-elle que je lui fasse lecture d'une lettre de notre ambassadeur de France en Angleterre, qui donne des détails sur l'armement et le départ de la flotte anglaise. (*Oui ! oui !*) Voici cette lettre.

« Londres, le 17 juin 1791.

« Monsieur,

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai reçu la nouvelle des ordres positifs envoyés hier à la flotte à Portsmouth, pour mettre à la voile. Vous trouverez ci-joint la traduction de cette lettre. Comme le vent, dans ce moment, est au sud-est, il est très probable que la flotte est occupée en ce moment à désaffourcher et prête à partir. J'ai eu l'honneur de vous envoyer, il y a quelques jours, une note exacte de cette flotte. Il n'y a rien de changé pour les vaisseaux, brûlots, etc., qui la composent. Le *Malborough* et l'*Ardent* sont toujours aux dunes, et vraisemblablement se joindront à la flotte, à son passage. »

« *Signé* : de LA LUZERNE. »

Voici la lettre de l'amirauté anglaise à l'amiral Howe.

« De l'amirauté, le 15 juin 1791.

« Monsieur l'amiral,

« Nous vous ordonnons, par cette lettre, de mettre la flotte, qui est sous vos ordres, en état de partir par le premier bon vent, et de faire voile avec la plus grande célérité pour la baie de Carlisle, où vous embarquerez les provisions, la bière et l'eau que nous vous avons fait préparer pour la flotte. Vous y attendrez nos ordres ultérieurs affourchés sur une seule ancre, et vous